

Domaine d'application

Maisons individuelles existantes de plus de 2 ans.

RGE REQUIS : **attention les qualifications RGE évoluent au 01/04/2021**

Critères techniques

En cas de Coup de Pouce, dépose et remplacement d'une chaudière (hors condensation) au fioul, au gaz ou au charbon.

1. Chaudière utilisant de la biomasse ligneuse à base de bois d'une puissance thermique nominale $\leq 70\text{kW}$. Elle doit être le mode de chauffage principal du logement.

2. Elle est équipée d'un régulateur de classe IV minimum.

3. L'efficacité énergétique saisonnière est supérieure ou égale à :

- 77 % pour les chaudières de puissance thermique nominale inférieure ou égale à 20 kW
- 78 % pour les chaudières de puissance thermique nominale supérieur à 20 kW jusqu'au 31 décembre 2021 et 79 % pour les opérations engagées à compter du 1er janvier 2022.

4-1. Une chaudière à alimentation automatique :

Doit être associée à un silo d'un volume minimal de 225 litres, neuf ou existant. De plus,

- les émissions saisonnières de particules sont inférieures ou égales à 30 mg/Nm³;
- les émissions saisonnières de monoxyde de carbone (CO) sont inférieures ou égales à 400 mg/Nm³ ;
- les émissions saisonnières d'oxydes d'azote (NOx) sont inférieures ou égales à 200 mg/Nm³;
- les émissions saisonnières de composés organiques gazeux sont inférieures ou égales à 16 mg/Nm³.

4-2. Une chaudière à alimentation manuelle :

Doit être associée à un ballon tampon, neuf ou existant. De plus,

- les émissions saisonnières de particules sont inférieures ou égales à 40 mg/Nm³ ;
- les émissions saisonnières de monoxyde de carbone (CO) sont inférieures ou égales à 600 mg/Nm³ ;
- les émissions saisonnières d'oxydes d'azote (NOx) sont inférieures ou égales à 200 mg/Nm³;
- les émissions saisonnières de composés organiques gazeux sont inférieures ou égales à 20 mg/Nm³.

4-3. Une chaudière possédant le label Flamme verte 7*

Si chaudière à alimentation automatique, elle doit être associée à un silo d'un volume minimal de 225 litres, neuf ou existant.

Si chaudière à alimentation manuelle, elle doit être associée à un ballon tampon.

Rappel de la chronologie du dossier

- 1. Vous informez votre client de la prime (rôle actif et incitatif : mail avec une adresse mail valide ou cadre contribution papier)**
- 2. Le client accepte le devis (date et signature manuscrite)**
- 3. Les travaux sont réalisés, vous éditez la facture et faites signer en dernier lieu l'attestation sur l'honneur**

Mentions sur les devis et facture

1° Les informations client :

- **Le nom et le prénom exact de votre client** (un seul bénéficiaire possible)
- **L'adresse exacte des travaux** (s'il s'agit d'une adresse sans n° de voie, merci de nous préciser les références cadastrales de l'habitation).

2° L'intitulé de l'opération :

- **La mention « Mise en place d'une chaudière biomasse ligneuse individuelle ».**

3° Les critères techniques :

En cas de Coup de Pouce, dépose et remplacement d'une chaudière (hors condensation) au fioul, au gaz ou au charbon.

- **L'installation d'un régulateur et sa classe (minimum IV)**
- **La puissance thermique nominale**
- **Le type de chaudière : à alimentation automatique ou manuelle**
- **Le type d'équipement associé : silo ou ballon tampon neuf ou existant**
- **L'intitulé et le montant de la prime sans abréviation : « Prime certificat d'économies d'énergie (Coup de Pouce) Chauffage Abokine » avec le montant associé**

En cas de recours à un nouveau produit, merci de contacter votre chargé de clientèle en amont de la réalisation des chantiers pour vérifier l'éligibilité du produit et ses conditions d'utilisation.

En cas de recours à un sous-traitant, vous devez mentionner sa raison sociale et SIRET sur le devis. Si c'est la 1ère fois que ce sous-traitant intervient, il nous faudrait également le contrat de sous-traitance.

Paiement de la prime – plusieurs options possibles

Nous vous conseillons de faire l'avance de prime à votre client. Dans ce cas, **la prime doit être déduite du montant TTC de la facture.**

A défaut, lors de la déclaration nous vous invitons à choisir l'option « Abokine paie mon client »

Le montant de la prime peut être bonifié sous condition de ressources. Dans ce cas, l'ensemble des avis d'imposition des ménages précaires rattachés à cette adresse doivent nous être fournis à titre de justification avant envoi du cadre contribution.

Points d'attention

Le devis, le cadre contribution (si version papier) et l'attestation sur l'honneur doivent être datés et signés par votre client de façon manuscrite. En cas de contrôle, votre client doit être en possession de ses exemplaires papiers.

Les opérations de chauffage ne sont pas cumulables entre elles pour un même client et une même adresse.

A noter, vous devez conserver 10 ans les originaux papiers des pièces justificatives composant le dossier CEE : cadre contribution si version papier, devis, facture et attestation sur l'honneur.

*Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et la même adresse **pendant 17 ans***

Je signale tout changement de situation auprès de mon chargé de clientèle Abokine : un déménagement, un changement de nom de ma société, une modification de mon SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc.



Toutes les informations présentes sur ce document type doivent être mentionnées sur votre devis.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décénale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Devis n°

Date de devis :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de facturation vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence
Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

Précisez le type de chauffage que vous remplacez.

Mentionnez :

- dépose de la chaudière hors condensation
- énergie de chauffage

MISE EN PLACE D'UNE CHAUDIERE BIOMASSE LIGNEUSE INDIVIDUELLE

p.u	Quantité	Total HT
-----	----------	----------

Fourniture et pose

10 000	1	10 000
--------	---	--------

Dépose et remplacement d'une chaudière hors condensation au [Fioul ou Gaz ou Charbon]

Marque :
Modèle:

Puissance thermique nominale :
Installation d'un régulateur et sa classe :
Type de chaudière installée (à alimentation automatique ou manuelle) :
Équipement associé (installation d'un silo (min 225l) ou ballon tampon précisez si neuf ou existant) :

Efficacité énergétique saisonnière :

Niveau de ses émissions saisonnières de particules, de monoxyde de carbone, d'oxyde d'azote et de composés organiques gazeux OU la documentation justifiant de ces critères est jointe au dossier OU la mention du label flamme verte 7* :

Main d'Œuvre

10	8	800
----	---	-----

Prime Certificat d'Economies d'Énergie [Coup de Pouce] chauffage Abokine d'un montant de 4 000 €

DEVIS :

Date d'acceptation :

Signature : bon pour accord

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE

TOTAL HT	10 800 €
TVA 20%	2160 €
Total TTC	12 960 €
Reste à payer	12 960 €

AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN

TOTAL HT	10 800 €
TVA 20%*	2160 €
Total TTC	12 960 €
PRIME CEE	-4000 €
Reste à payer	8 960 €

A déduire obligatoirement du TTC

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.



Toutes les informations présentes sur ce document type doivent être mentionnées sur votre devis.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décénale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Facture n°

Date de facture :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de facturation vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence
Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

Précisez le type de chauffage que vous remplacez.
Mentionnez :
- dépose de la chaudière hors condensation
- énergie de chauffage

MISE EN PLACE D'UNE CHAUDIERE BIOMASSE LIGNEUSE INDIVIDUELLE

p.u

Quantité

Total HT

Fourniture et pose

10 000

1

10 000

Dépose et remplacement d'une chaudière hors condensation au [Fioul ou Gaz ou Charbon]

Marque :

Modèle:

Puissance thermique nominale :

Installation d'un régulateur et sa classe :

Type de chaudière installée (à alimentation automatique ou manuelle) :

Équipement associé (installation d'un silo (min 225l) ou ballon tampon précisez si neuf ou existant) :

Efficacité énergétique saisonnière :

Niveau de ses émissions saisonnières de particules, de monoxyde de carbone, d'oxyde d'azote et de composés organiques gazeux OU la documentation justifiant de ces critères est jointe au dossier OU la mention du label flamme verte 7* :

Main d'Œuvre

10

8

800

Prime Certificat d'Economies d'Energie [Coup de Pouce] chauffage Abokine d'un montant de 4 000 €

2 cas de figure pour le paiement de la prime en fonction de l'option sélectionnée :

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE

TOTAL HT	10 800 €
TVA 20%	2160 €
Total TTC	12 960 €
Reste à payer	12 960 €

AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN

TOTAL HT	10 800 €
TVA 20%*	2160 €
Total TTC	12 960 €
PRIME CEE	-4000 €
Reste à payer	8 960 €

A déduire obligatoirement du TTC

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.